

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Délibération : **2022-10- 78**  
OBJET : **SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
Nomenclature : **4.1.1**

<b>En exercice</b> : 26	Le dix octobre deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trente septembre deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.  <b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO
<b>Présents</b> : 22	
<b>Pouvoirs</b> : 4	
<b>Absents</b> : 0	
<b>Votants</b> : 26	
Délibération comportant :	
Annexe :	

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Gil RANNOU, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE,

**Le ou les membres absent(s) : /**

**Rapporteur :** Valérie ROBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

**1. PROMOTIONS INTERNES :**

Vu l'avis du comité technique du 21 mai 2021 concernant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels,

Vu l'avis du comité technique du 10 mai 2022 concernant la mise à jour des lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels,

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs au titre de la promotion interne sur l'année 2022 :

<b>SUPPRESSIONS D'EMPLOIS</b>	<b>Nb</b>	<b>CREATIONS D'EMPLOIS</b>	<b>Nb</b>	<b>Date de création et/ou suppression</b>
<b>Filière animation</b> Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1 poste à temps complet	<b>Filière animation</b> Animateur	1 poste à temps complet	1 <sup>er</sup> novembre 2022
<b>Filière technique</b> Adjoint technique principal de 1ère classe	4 postes à temps complet	<b>Filière technique</b> Agent de maîtrise	4 postes à temps complet	1 <sup>er</sup> novembre 2022

1. **REQUALIFICATION DE POSTE SUITE AU RECRUTEMENT AU SEIN DU SERVICE POLICE MUNICIPALE :**

Vu la délibération en date du 27 mars 2009 créant un emploi de Brigadier-Chef Principal,

Vu la nécessité de pourvoir à l'emploi de policier municipal, poste laissé vacant par un agent suite à une mutation externe,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

<b>SUPPRESSION D'EMPLOI</b>	<b>Nb</b>	<b>CREATION D'EMPLOI</b>	<b>Nb</b>	<b>Date de création et/ou suppression</b>
<b>Filière police municipale</b> Brigadier chef principal	1 poste à temps complet	<b>Filière police municipale</b> Gardien-Brigadier	1 poste à temps complet	1 <sup>er</sup> novembre 2022

1. **REQUALIFICATION DE POSTE SUITE AU RECRUTEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME ET DES SERVICES TECHNIQUES :**

Vu la délibération en date du 27 janvier 2020 créant un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Vu la nécessité de mise en adéquation du grade avec le poste d'assistante administrative au sein de la direction, poste laissé vacant par un agent suite à une mutation externe,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

<b>SUPPRESSION D'EMPLOIS</b>	<b>Nb</b>	<b>Date de suppression</b>
<b>Filière administrative</b> Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet	1 <sup>er</sup> novembre 2022

# 1. REQUALIFICATION DE POSTE SUITE AU RECRUTEMENT AU SEIN DU SERVICE VIE LOCALE

Vu la délibération en date du 7 juin 2021 créant un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe,

Vu la nécessité de mise en adéquation du grade avec le poste d'agent d'entretien des équipements sportifs au sein du service vie locale, poste laissé vacant par un agent suite à une mutation externe,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

SUPPRESSION D'EMPLOI	Nb	CREATION D'EMPLOI	Nb	Date de création et/ou suppression
<b>Filière technique</b> Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet	<b>Filière technique</b> Adjoint technique	1 poste à temps complet	1 <sup>er</sup> novembre 2022

Vu l'avis de la Commission Ressources du 29 septembre 2022,

Vu l'avis du comité technique du 29 septembre 2022,

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**- D'EMETTRE un avis favorable aux modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 10 octobre 2022  
Alain ROYER, Maire

